



Commune de MORTROUX

Compte-rendu
Séance du 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni en session ordinaire le vingt et un novembre deux mil vingt à la Mairie à quatorze heures trente minutes, selon convocation du 17/12/2020, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Madame Marivonne Hilaire a été désignée secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Mercier Stéphane, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Dindault Gérard, Gaume Florent, et Mesdames Bouzet Maryse, Delcuze Karine, Diaz Florence, Hilaire Marivonne

Pouvoir :

Thibault Yvernault donne pouvoir à Mr Mercier Stéphane

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Néant

Dossier 1 :

(2020-059)

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Location de la salle des fêtes :

<i>Nature</i>	<i>Commune</i>		<i>Hors Commune</i>	
	<i>Journée Soit 24 h de 8 h à 8 h</i>	<i>Weekend Du samedi 8 h au lundi 8 h</i>	<i>Journée Soit 24 h de 8 h à 8 h</i>	<i>Weekend Du samedi 8 h au lundi 8 h</i>
<i>Caution</i>	<i>100 €</i>			
<i>Location (charges comprises)</i>	<i>75 €</i>	<i>120,00 €</i>	<i>105 €</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Vaisselle cassée</i>	<i>Cf tableau</i>			
<i>Option Nettoyage</i>	<i>40 €</i>			
<i>Association</i>	<i>Gratuit</i>			

Location salle socio-culturelle tarifs :

Nature	Commune		Hors Commune	
	Journée <i>Soit 24 h de 8 h à 8 h</i>	Weekend <i>Du samedi 8 h au lundi 8 h</i>	Journée <i>Soit 24 h de 8 h à 8 h</i>	Weekend <i>Du samedi 8 h au lundi 8 h</i>
<i>Location</i>	150 €	200 €	200 €	250 €
<i>Chauffage</i>	25 €	35 €	25 €	35 €
<i>Association</i>	35 € si utilisation du chauffage		50 € + 35 € si utilisation chauffage	
<i>Caution</i>	500 €			
<i>Vaisselle cassée</i>	Cf tableau			
<i>Option Nettoyage</i>	120 €			
<i>Arrhes à la réservation</i>	25 % du tarif de location			
<i>Autres locations</i>	50 €			

Dossier 2 :

(2020-060)

RÉVISION DES LOYERS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de ne pas augmenter les loyers en raison de la crise sanitaire de la COVID 19.

Dossier 3 :

RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU

(2020-061)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

<i>Objet</i>	<i>Tarif HT 2020</i>	<i>Tarif HT 2021</i>
<i>Abonnement</i>	92,00 €	92,00 €
<i>Le mètre cube</i>		
<i>De 0 à 120 m³</i>	1,22 €	1,22 €
<i>A partir de 121 m³</i>	1,18 €	1,18 €
<i>Résiliation simple</i>	15,00 €	25,00 €
<i>Résiliation avec enlèvement du compteur</i>	25,00 €	25,00 €
<i>Réouverture d'un branchement</i>	15,00 €	25,00 €
<i>Réouverture avec pose du compteur</i>	25,00 €	25,00 € + coût temps de pose
<i>Remplacement d'un compteur gelé</i>	17 € de l'heure + prix d'achat du compteur	25,00 € de l'heure + prix d'achat du compteur
<i>Déplacement d'un compteur</i>	17 € de l'heure	25,00 € de l'heure

Assainissement

<i>Objet</i>	<i>Tarif HT 2020</i>	<i>Tarif HT 2021</i>
<i>Abonnement</i>	46,00 €	46,00 €
<i>Le mètre cube</i>	0.63 €	0.63 €
<i>Accès au réseau</i>	160.00 €	160.00 €

Dossier 4 :

DEMANDE DETR 2021
VC 6 LA TUILERIE
(2020-062)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Sarl COLLAS Pierre d'un montant de 44 080 € HT ,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DETR 2021(40 %) :	17 632,00 € HT
Département (20 %) :	8 816,00 € HT
Autofinancement :	<u>17 632,00 € HT</u>
	44 080,00 € HT, soit 52 896,00 € TTC.
- d'inscrire ce programme au budget 2021,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

❖❖

RENFORCEMENTCHEMIN LA LOGE
(2020-063)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Sarl COLLAS Pierre d'un montant de 6062.70 € HT ,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DETR 2021(40 %) :	2 425,08 € HT
Autofinancement :	<u>3 637,62 € HT</u>
	6 062,70 € HT, soit 7 275,24 € TTC.
- d'inscrire ce programme au budget 2021,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

❖❖

RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOGEMENT SITUÉ 49 GRAND RUE
(2020-064)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise SARL LEFELLE MOULINAT d'un montant de 16 282,00 € HT,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DETR 2021(35 %) :	5 698,91 € HT
Département:	1 084,00 € HT
Autofinancement :	<u>9 499,69 € HT</u>
	16 282,60 € HT, soit 17 820,14 € TTC.
- d'inscrire ce programme au budget 2021,
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Dossier 5 :

DOSSIER D'AIDE « BOOST'COMM'UNE »
(2020-065)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'inscrire dans le contrat les projets suivants :
 - réfection de la voirie communale n°6 La Tuilerie pour un montant de 44 080,00 € HT

- réfection de la toiture du logement situé 49 Grand Rue pour un montant de 16 282,00 € HT d'adopter les plans de financement suivants :
 - Réfection de la VC 6 La Tuilerie
 - DETR 2021: 17 632,00 € HT
 - Boost'Comm'Une : 8 816,00 € HT
 - Autofinancement : 17 632,00 € HT
 - Réfection de la toiture du logement 49 Grand Rue
 - DETR 2021: 5 698,91 € HT
 - Boost'Comm'Une : 1 084,00 € HT
 - Autofinancement : 9 499,69 € HT
- 44 080,00 € HT, soit 52 896,00 € TTC.
- 16 282,60€ HT, soit 17 820,14 € TTC.
- d'inscrire ce programme au budget 2021
 - d'autoriser Mr le maire à signer le contrat sollicitant l'attribution de la subvention départementale

Dossier 6 :

RÉDUCTION DE FACTURE D'EAU
(2020-066)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
Considérant

- l'article 21 du règlement de l'eau « *L'abonné n'est jamais fondé à solliciter une réduction de consommations en raison de fuites dans ses installations intérieures, car il a toujours la possibilité de contrôler lui-même la consommation indiquée par son compteur.* » ;

- l'article L 2224-12-4-III Bis du CGCT « *l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne du local d'habitation s'il produit dans un délai d'un mois une attestation d'une entreprise de plomberie qui indique que la fuite a été réparée et précise la localisation de la fuite et la date de réparation* » ;

- qu'une demande de réduction a déjà été acceptée en 2019 ;

- **décide** de ne pas effectuer de réduction sur la facture de consommation d'eau de l'abonné n° 380 pour l'année 2020.

Dossier 7 :

DOSSIER D'AIDE SOCIALE
(2020-067)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable pour que Mr CUVILLIEZ Franck bénéficie d'une aide du conseil départemental pour un hébergement en établissement.

Dossier 8 :

DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET EAU
(2020-068)

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		600,00
Autres matières et fournitures	6068		600,00			
Fonctionnement dépenses			600,00			600,00
			Solde			0,00
Emprunts en euro				1641	H.O.	600,00
Investissement dépenses						600,00
			Solde			600,00
Virement de la section 040				021	H.O.	600,00
Investissement recettes						600,00
			Solde			600,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide

- d'approuver la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

Questions diverses

La séance est levée à 16 h 00.

À Mortroux, le 28 décembre 2020

<i>Guy MARSALEIX, Maire,</i>	<i>Marivonne HILAIRE, secrétaire de séance</i>
------------------------------	--